

Aisf*mag'*

Trimestriel n° 18 | Décembre 2016- Janvier - Février 2017



On a testé pour vous...

L'équitation

AISF



Association
Interfédérale
du Sport
Francophone

Association Interfédérale du Sport Francophone - www.aisf.be

Editeur responsable : André STEIN - Allée du Bol d'Air, 13 - 4031 ANGLEUR - Tél. : 04 344 46 06

Trimestriel - Déposé au bureau de poste de Liège X - Numéro d'agrément P205058



André STEIN
Président de l'AISF

Ce mois de décembre clôture une année olympique et paralympique particulièrement dense au niveau des exploits sportifs. Ce n'est pas l'endroit dans cet éditorial pour dresser un tableau exhaustif de ceux-ci. Au risque d'oublier beaucoup de monde, je m'en voudrais de ne pas mettre en exergue la nouvelle « porte drapeau » du sport francophone Nafissatou Thiam, qui encore très jeune nous réserve de nombreux bons moments à partager avec elle. Je tiens à souligner également la médaille d'argent de nos hockeyeurs ainsi que l'accession de David Goffin à la 11^e place du tennis masculin mondial, niveau jamais atteint par un belge avant lui.

L'année 2016 fut aussi marquée par le changement de Ministre des Sports. C'est l'occasion pour moi, au nom de l'AISF, de remercier René Collin pour l'excellente collaboration entretenue avec lui durant le début de cette législative. Ce fut donc l'occasion aussi de faire la connaissance de Rachid Madrane, de m'entretenir longuement avec lui et ses collaborateurs du cabinet. Il a rapidement compris les préoccupations de nos fédérations.

Durant une période bien compréhensible d'incertitudes concernant la gestion financière des plans programmes, période durant laquelle l'AISF a joué pleinement son rôle de défenseur des fédérations, nous avons été finalement écouté et entendu.

Avec la compréhension du Ministre et de l'Adeps, la plupart des fédérations ont obtenu les moyens indispensables à leur fonctionnement. Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale de mars et conformément au souhait exprimé par les fédérations, l'AISF a tenu en 2016 ses premiers ateliers et programmés les suivants dont il est question dans le présent magazine.

Enfin, cette année 2016 a vu se resserrer les liens entre les conseils d'administration des 2 institutions que sont l'AES et l'AISF. La fin d'une année annonce l'arrivée d'une autre, et pour cette nouvelle année 2017, au nom du conseil d'administration de l'AISF, je souhaite le meilleur pour le monde sportif francophone et je formule pour chacun d'entre vous mes vœux de bonne santé et de bonheur.

Sommaire

Numéro 18

Décembre 2016 - Janvier - Février 2017



Mise en jeu

2 Edito

A la Une

- 5 Actu AISF | A vos agendas
- 6 Les Ateliers de l'AISF
- 8 On a testé pour vous | L'équitation
- 12 Bilan des jeux paralympiques

Initiatives

- 14 L'activité sportive, les séniors ont aussi leur place

Dopage

- 18 Lutte contre le dopage chez tous les sportifs

Juridique

- 20 Assujettissement mixte de la TVA

Rédactionnel publicitaire

- 22 Iclub : l'automatisation de la gestion de votre fédération et de vos clubs.



Aisfmag'

Numéro 18 - Décembre 2016
Magazine d'information trimestriel de
l'Association Interfédérale du Sport Francophone

Allée du Bol d'Air 13 - 4031 Angleur
Tél. : 04 344 46 06 - Fax : 04 337 82 20
info@aisf.be - www.aisf.be

 Association Interfédérale du Sport Francophone

Distribué à 8500 exemplaires

Editeur responsable : André STEIN
Rédacteur en chef : Serge MATHONET
Equipe de rédaction : Sophie DENOOZ, Christophe JA-
DIN, Karin TOUSSAINT, Muriel ROORDA, Marine SEUJENS,
Joachim WACQUEZ, Kevin WEGRIA.
Mise en page : Joachim WACQUEZ
Impression : AZ Print, Grâce-Hollogne
Routage : ETA La Lumière, Liège

Toute reproduction totale ou partielle des textes et illustrations publiés dans ce magazine nécessite une autorisation écrite préalable de l'AISF.

Avec le soutien de



En collaboration avec





ALTIUS

/ advocaten
/ avocats
/ lawyers

ALTIUS

C'est du sport!

ALTIUS est composé d'une équipe de plus de 60 avocats dont plusieurs sont dédiés aux divers aspects légaux propres au monde sportif. Le département de droit du sport se démarque par son expérience des juridictions sportives ainsi que par son approche multidisciplinaire en la matière. Grâce à notre parfaite connaissance du secteur, nous conseillons les clubs, les athlètes, les intermédiaires, les investisseurs, les sponsors, les organisateurs d'évènements et les organisations régissant le sport tant au niveau national qu'international.

/ Tour & Taxis Building
Havenlaan 86C B414 / BE-1000 Brussel
t +32 2 426 14 14

Business Center du Cercle du Lac
Rue de Rodeuhaie 1 / BE-1348 Louvain-la-Neuve
t +32 10 88 11 67

info@altius.com

www.altius.com
IN COOPERATION WITH TIBERGHIE



Contacts

sven.demeulemeester@altius.com

grégory.ernes@altius.com

A vos agendas...



Ateliers de l' AISF

Les trois prochains ateliers de l' AISF destinés aux fédérations sportives pour répondre concrètement à leurs préoccupations se dérouleront les :

- > **15 décembre 2016** de 09h à 12h30 à **Liège** sur la gestion des médias sociaux
 - > **16 mars 2017** de 09h à 12h30 à **Mons** sur la responsabilité des dirigeants sportifs
 - > **1er juin 2017** de 09h à 12h30 à Bruxelles sur le sponsoring.
- Inscription et informations sur notre site www.geretonclub.be.

Formations terrains de sport

Terrains de tennis

- > **28 mars 2017** de 09h00 à 12h30 au Tennis Club «Barca» de **Saint-Gilles**
- > **30 mars 2017** de 09h00 à 12h30 dans un tennis de la Région Wallonne.

Gazons naturels

- > **20 mars 2017** de 09h00 à 16h30 au centre national de formations de **Tubize**
 - > **23 mars 2017** de 09h00 à 16h30 à l'IPES de **Waremme**
 - > **13 avril 2017** de 09h00 à 16h30 à l'IPES de **Waremme**
- Inscription et informations sur notre site www.geretonclub.be.

Annuaire des Présidents de fédérations

Consultez dès à présent sur le site www.aisf.be l'annuaire de tous les présidents de Fédérations Sportives en Communauté Française.

Promis de depuis longtemps, celui-ci est accessible en ligne à tous pour pouvoir facilement contacter les responsables de chaque fédération.

Une mise à jour à proposer? Envoyer un mail à secretariat@aisf.be

Assemblée Générale AISF

L'Assemblée générale annuelle de l' AISF se tiendra au mois de **mars 2017 à Bruxelles**.

La date définitive (probablement le 20 ou le 27 mars) vous sera prochainement communiquée via notre newsletter mensuelle.

Nous espérons vous voir nombreux comme chaque année.

Formation Dirigeants de Clubs Sportifs à Cognelée

L' AISF propose, depuis plus de 10 ans, une formation pour dirigeants de clubs sportifs. Cette formation de 30 heures homologuée par l' ADEPS aborde les thématiques relatives à la gestion des clubs sportifs et s'adresse tout particulièrement à leurs dirigeants bénévoles. Elle leur permettra d'acquérir les compétences nécessaires au management sportif.

Cette **formation de 30 heures** est scindée en 2 parties :

- Un tronc commun de 21 heures au cours desquels nos formateurs aborderont des matières transversales à tous les dirigeants de clubs ;
- 9 heures de cours à option, parmi un choix de plus de 10

modules différents.

La première session 2017 de la formation de dirigeants de clubs sportifs se déroulera en **Province de Namur**, les mardis et jeudis en soirée à partir du 2 février 2017 et sera donnée à l' ACFF à Cognelée.

Dès maintenant, les inscriptions sont ouvertes sur le site www.geretonclub.be.

La deuxième session 2017 aura lieu en **Province de Liège** à partir du 1er septembre.

Ateliers de l' AISF pour répondre aux préoccupations des fédérés

Les Ateliers AISF

L' AISF organise cette année 4 ateliers. Les thèmes ont été choisis en fonction d'un sondage organisé début 2016 auprès des fédérations sportives: le volontariat, la gestion des médias sociaux, la responsabilité des dirigeants sportifs et le sponsoring. Le premier atelier sur le volontariat a eu lieu en septembre dernier.

par Sophie Denooz
Conseillère juridique AISF

Le premier atelier sur le volontariat a donc eu lieu le mardi 20 septembre au centre sportif Adeps de Jambes. Pour démarrer la journée, les participants ont été accueillis par un café et quelques viennoiseries. Ensuite, la formation, qui a notamment été donnée par Madame Ariane Close, coordinatrice de la décentralisation à la Plate-forme Francophone du Volontariat, s'est déroulée en 3 parties: la loi sur le volontariat, la présentation de la plate-forme du volontariat et les réponses aux questions des participants. La formation s'est terminée autour d'un sandwich dans la cafétéria de l'Adeps.

Le volontariat en quelques mots . . .

Le volontaire occupe une place importante sur notre « marché du travail » puisqu'en Belgique, on recense environ 1 200 000 volontaires dont 70% dans le domaine du sport. Avant 2005, il n'existait pas de disposition le concernant. Le législateur a voulu y remédier par la loi du 3 juillet 2005

relative aux droits des volontaires. L'objectif de cette loi n'est pas de rigidifier les choses mais de mettre en place un cadre protégeant le volontaire.

Afin qu'une activité soit considérée comme du volontariat, elle doit remplir 4 critères:

- Être un acte gratuit et exercé sans obligation ;
- Être tournée vers autrui (hors famille et entourage) ;
- Dans un cadre organisé (à l'exclusion de toute entreprise commerciale) ;
- Pas si on est sous contrat, en même temps, pour la même activité, chez le même employeur.

Dans le cadre du volontariat, il est important de préciser que l'employeur a une obligation d'information. Certains points doivent être communiqués au volontaire avant qu'il ne commence son activité:

- Le but et les statuts de l'association ou l'identité des responsables s'il s'agit d'une association de fait.
- Les contrats d'assurance qui couvrent l'action du volontaire, le remboursement éventuel de certains frais (frais réels ou forfaitaires).
- Les situations liant le volontaire au secret professionnel (ou au devoir de discrétion).

Afin qu'il ne soit pas confondu avec un travailleur, il ne peut y avoir de contrat avec un volontaire mais ces points doivent être communiqués oralement ou par écrit en établissant, par exemple une convention ou une note d'information.

Celle-ci est utile car c'est l'association qui a la charge de la preuve. Le volontaire peut décider, à tout moment, de ne plus exercer son activité et l'employeur ne peut pas avoir de moyens de pression.

La loi ajoute une petite obligation concernant l'assurance. Elle oblige les organisations à assurer leurs volontaires en responsabilité civile mais la prise d'assurances en dommages corporels et en protection juridique est laissée au choix de l'association. Le volontaire n'est donc pas toujours

couvert. Ce point est à vérifier avec votre courtier.

Pour terminer, nous espérons que vous n'avez pas manqué de remercier tous vos volontaires le 5 décembre dernier lors de la journée internationale des volontaires.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.geretonclub.be et n'hésitez pas à faire appel à notre pole juridique pour toutes informations complémentaires ou si vous avez besoin de modèles de documents.

Les prochains ateliers de l'AISF

Gestion des médias sociaux

15 Décembre 2016 à Liège

- e-réputation : quelques conseils
- Tour d'horizon des réseaux sociaux
- Rédaction d'un plan d'action
- ...

Responsabilités des dirigeants sportifs

16 Mars 2017 à Mons

- Responsabilité civile des « administrateurs »
- Mécanismes protecteurs et moyens de défense contre la mise en cause de la responsabilité

Sponsoring

1er Juin 2017 à Bruxelles

- Comment constituer un dossier de sponsoring ?
- Comment se déroule le traitement d'un dossier de sponsoring ?
- Quelle est la différence entre le sponsoring et les subsides ?
- Comment trouver un sponsor ?
- Quels sont les types de sponsors ?
- ...

Modalités d'inscriptions:

Inscription en ligne sur www.geretonclub.be

Tarifs : entre 35 et 45 euros (Ateliers réservés aux fédérations sportives).



On a testé pour vous... L'équitation



Cela fait dix mille ans que les humains tentent de dresser les chevaux. Chaque humain recommence avec chaque cheval le même travail, la même aventure, difficile et périlleuse. Dix mille ans que l'on tombe, que l'on se relève. On invente les voitures, on invente les avions, et pourtant on continue à monter à cheval...

par Muriel ROORDA

Secrétariat AISF

Premières impressions

Notre rencontre avec Bambou, un magnifique cheval bai-pie (appellation de la couleur de sa robe brune tachée de blanc et sa crinière noire), s'est déroulée au Centre Equestre la Cravache Dorée de Loncin (région liégeoise) dirigée par la famille Bourdoux. Ce manège fêtera l'an prochain ses 50 ans et accueille environ 150 chevaux et poneys confondus. Notre monitrice du jour, Justine Bourdoux, côtoie nos amis équidés depuis l'enfance et monte à cheval depuis l'âge de 4 ans.

Pour l'avoir déjà vue donner les cours d'équitation, je débute ma leçon confiante. Afin de faire connaissance avec ma monture et nous mettre en confiance, je commence par panser le cheval. Il s'agit de brosser sa robe, sa crinière et sa queue avec différentes brosses afin qu'il soit propre. C'est

l'occasion pour le cavalier de vérifier si son cheval n'a pas un caillou coincé dans le pied ou autre blessure au corps. En effet, ces grosses « bêtes » sont bien fragiles. Une fois les soins apportés à Bambou, je peux lui présenter le matériel nécessaire pour le monter (tapis, mousse, selle) et le brider. Jusque-là, pour moi, c'est la partie la plus difficile car il s'agit de lui mettre les rênes autour de son encolure mais surtout de lui présenter et lui mettre le mors en bouche. Je ne suis pas très à l'aise de lui mettre un doigt en bouche pour qu'il l'ouvre. Avec l'aide de notre monitrice, nous sommes fin prêts pour entrer en piste.

Une fois sur ma monture, Justine, la monitrice, m'explique la position à adopter. L'équilibre du cavalier consiste à aligner verticalement les épaules, le bassin et les talons qui sont d'ailleurs toujours vers le bas. Elle me montre également la manière de tenir les rênes. C'est alors que je débute



mes premiers tours de piste au pas. Je fais attention à mon maintien et arrive à diriger Bambou dans la direction souhaitée. Je me sens plutôt à mon aise et n'éprouve aucune crainte. Dans ces conditions, je vais tester le trop enlevé. C'est une allure sautée, à 2 temps, lors de laquelle le cavalier se lève en prenant appui dans ses étriers un temps sur deux. Cette façon de trotter est la moins fatigante pour le dos du cheval. Et c'est là que je découvre que l'équitation est physique. Trouver le rythme, réussir à décoller son postérieur de la selle avec comme seul appui les étriers, garder son souffle. Que l'on ne me dise plus que l'équitation ne fait travailler que le cheval. Le cavalier doit avoir une bonne condition physique, faire attention à sa posture et ne faire qu'un avec sa monture. J'ai réussi à faire un peu de trot, avec de l'entraînement, je pourrais me perfectionner. Ce fut une expérience plaisante même si les 2 jours suivants, mes muscles furent douloureux.

Coût d'une licence et du matériel

Les Centres équestres mettent généralement une monture à dispositions des cavaliers (du moins jusqu'à un certain niveau). Ensuite, les cavaliers

doivent avoir leur propre cheval, soit en devenant propriétaire, soit en prenant une demi-pension (partage d'un cheval avec un propriétaire). Le prix d'un cheval de loisir peut aller de moins de 1000 euros à 4000 euros. Pour un cheval de compétition, le prix débutera à partir de 5000 euros.

Pour l'ensemble du matériel (boîte de pansage complète,) il faut compter un budget moyen de 40 euros. La selle et son équipement sont laissés à l'appréciation du cavalier selon sa monture et la discipline choisie.

Et enfin la licence que vous pouvez obtenir directement par le centre équestre où vous vous affiliez, est au prix de 23 € par année civile (janvier à décembre) ou de 30 € pour l'extension de fin d'année (à partir de septembre de l'année en cours jusqu'à décembre de l'année suivante).

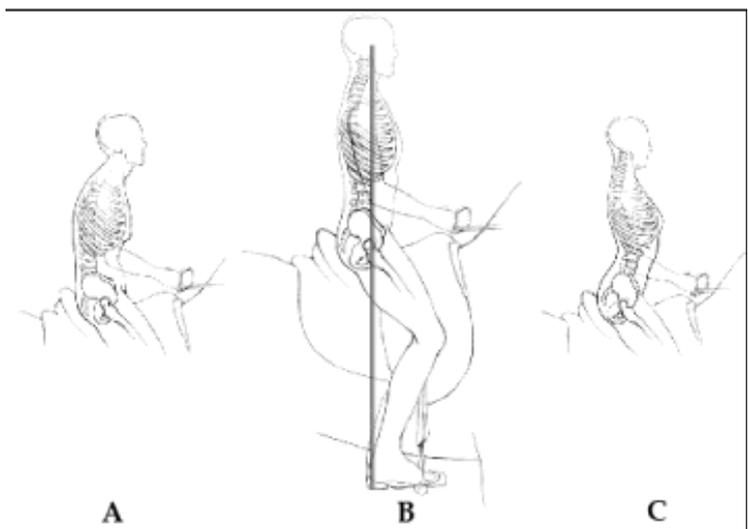
Dressage, saut d'obstacles et autres disciplines

Comme tout autre sport, l'équitation a ses compétitions. Elle est notamment présente aux Jeux Olympiques avec 3 disciplines : le dressage, le saut d'obstacles et le concours complet, ainsi qu'aux Jeux Paralympiques avec le dressage para-equestrian.

Le dressage consiste à faire évoluer les chevaux afin de montrer l'élégance de leurs mouvements sous des impulsions invisibles. Cette discipline donne l'impression que le cheval danse en rythme avec la musique.

Le saut d'obstacles, appelé également Jumping, consiste à enchaîner un parcours d'obstacles sans pénalité. La difficulté s'accroît par la hauteur et la distance entre les obstacles.

Le concours complet est souvent décrit comme un triathlon équestre. Il rassemble une compétition de dressage, un parcours d'obstacles et une épreuve de cross.



Bien sûr, d'autres disciplines tout aussi remarquables existent en équitation comme l'attelage, l'équitation américaine, l'endurance, le horseball, le TREC, les pony games (voir encadré) et le tourisme équestre.

Conclusion

Chaque cavalier peut trouver son bonheur dans l'étendue des possibilités offertes par l'équitation. Ce sport demande du respect envers son partenaire, de l'endurance et un travail régulier. Il faut également prendre en compte qu'un cheval a besoin de soins journaliers tout comme il doit pouvoir aller en prairie chaque jour.

Plus d'infos. . .

Pour toute information complémentaire concernant cette discipline, les centres équestres. . . n'hésitez pas à contacter la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles

Rue de la Pichelotte 11
5940 Gesves

Tél : 083/23 40 70

Fax : 083821 82 61

Email : info@lewb.be

Site internet : www.lewb.be

Page Facebook : www.facebook.com/lewb.be

Les Pony Games, vous connaissez ?

Pratiqués depuis de nombreuses années dans des clubs de la Ligue Equestre Wallonie Bruxelles, les Pony Games (PG) sont des courses relais basées sur des jeux d'adresse, d'agilité et de rapidité. Ils combinent les techniques de l'équitation et le plaisir du jeu, dans le respect absolu de sa monture. Les PG sont avant tout un sport d'équipe (5 cavaliers), mais se déclinent aussi, en compétition, en paire (2 cavaliers) et en individuel (1 cavalier).

Les compétitions s'organisent en différentes catégories en fonction de l'âge du cavalier et de son niveau de jeu. Les PG se pratiquent dès l'âge de 6 ans. Ils raviront tout cavalier friand de sensations fortes, qu'il soit « débutant », « confirmé » ou « expert ».



En quoi consistent les Pony-Games ?

Sport d'équipe par excellence, il peut être assimilé à des courses-relais où chaque cavalier doit effectuer des manœuvres différentes telles que slalomer, déposer ou reprendre des objets, courir à côté de son poney, etc. . . Il favorise ses adeptes à développer persévérance, tolérance, courage, esprit d'équipe, tactique et énergie, beaucoup de qualificatifs aujourd'hui demandés voir exigés par le monde du travail, ce qui lui confère un certain statut « d'école de vie » pour nos jeunes sportifs. Il permet également aux enfants un apprentissage différent de l'équitation. Enfin, contrairement aux idées reçues, le poney est au centre du débat puisque tout comportement inapproprié est sanctionné.

Qu'est-ce que la cellule Pony-Games peut vous offrir ?

Si vous êtes intéressés par cette discipline et que vous désirez en savoir plus, nous disposons d'une petite équipe de cavaliers confirmés et moins confirmés prêts à se déplacer pour une démonstration à une date déterminée. Durant ces quelques heures, les néophytes pourront découvrir de manière concrète quelques jeux phares des Pony Games. De même, il sera possible de discuter avec les cavaliers – acteurs principaux de cette discipline - et ils pourront répondre à toutes vos questions : catégories, règlements, formations, matériel, etc. Enfin, si le cœur vous en dit, il sera également possible de s'essayer, aux Pony Games, soit sur votre propre monture, soit sur un des poneys de démonstration.

Envie d'en savoir plus ? Intéressés par une démonstration ?

Téléphonez à la LEWB au 083/23 40 72 ou faites parvenir un e-mail à pony.games@lewb.be, nous reprendrons contact avec vous dans les plus brefs délais pour vous répondre, vous donner les coordonnées d'un club pratiquant les pony games dans votre région ou pour convenir d'une date de démonstration. Plus d'informations sur www.lewb.be.

Dans les coulisses des Jeux paralympiques



Comme l'a si bien résumé le président de l'IPC, Sir Philip Craven, lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux de Rio 2016, le projet paralympique dépasse largement le cadre du sport. « Le sport paralympique a la capacité d'inspirer un individu, et la capacité exceptionnelle de transformer des communautés, des pays et des continents ». Derrière les Jeux se cache donc un audacieux projet sociétal. Concept séduisant sur le papier, ce dernier est encore plus fort lorsqu'il est expérimenté de l'intérieur. Récit d'une plongée en plein cœur du 'Paralympic Dream'...

par Antoine Collard

Responsable du bureau Belgium dans le Village des athlètes

Mes fonctions d'Office Manager* à Rio m'ont permis de passer près d'un mois dans l'incarnation de l'idéal paralympique : le Village des athlètes. Lorsque j'arrive avec le reste du staff dans ces toutes nouvelles constructions qui se dressent à Barra, je suis d'abord frappé par la grandeur du cadre. Le Village impressionne avec ses 31 grands buildings, sa polyclinique, son imposant centre de fitness, son gigantesque dining-hall ouvert 24 heures sur 24, si grand qu'il pourrait accueillir pas moins de 5 airbus A380...

Mais le véritable « choc » survient quand, de jour en jour, débarquent les délégations. Plus de 4000 athlètes, issus de

160 pays, convergent. Cela représente une foule bigarrée qui grouille littéralement de tous les côtés dans une joyeuse cacophonie. Chacun affichant en permanence son origine en portant son équipement officiel. Les couleurs, les langues, les cultures, les handicaps s'entrechoquent dans ce rassemblement que seul le sport rend possible.

L'air conditionné déficient du bureau Belgium me pousse à sortir souvent. Dans la chaleur parfois suffocante de cet hiver brésilien, je me promène avec des yeux d'enfant. Je croise un malvoyant iranien affuté qui fait son footing avec son guide. Il manque de buter sur une nageuse américaine

de petite taille qui se rend au dining hall. Vide les premiers jours, ce dernier ne désemplit désormais plus. Une haltérophile nord-coréenne hésite devant le buffet « halal ». Un athlète chinois amputé des deux bras y fait le plein, saisissant pour y arriver son plateau entre son menton et son épaule. Une équipe de cécifoot sud-américaine zigzague entre les tables, dans une file indienne de bras tendus sur l'épaule du suivant, guidé par le gardien voyant. Quelque chose ici se crée, par la force du sport de haut niveau et de ses valeurs. Le respect est omniprésent. Parmi les valides, quelque chose change aussi, immuablement, dans le regard. Des frontières de tous type s'estompent.



Des athlètes belges dans le bureau Belgium

GOOOOO BELGIUM

Au sein de la délégation belge, l'ambiance semble prendre elle aussi, de jour en jour. Notre petit pays l'est encore plus dans ce dédale de nationalités. Les 29 athlètes belges sont complètement concentrés sur leur sujet. Pour les aider à concrétiser leur rêve, coaches, kinés, méde-

cin, psychologue, infirmières et membres du staff mettent tout leur professionnalisme à leur service. La taille de l'enjeu n'empêche pas une certaine décontraction, propice aux rencontres et à l'esprit de groupe.

Les compétitions s'enchaînent et les premières médailles tombent, récompenses magnifiques d'années de détermination, de sacrifice et de discipline. La délégation se rassemble alors chaque soir pour célébrer les héros du jour et de la veille, l'humour aidant bien souvent à passer outre les fossés linguistiques.

Peu à peu, le bureau Belgium prend des allures de QG où chacun vient s'informer des résultats des uns et des autres. Nombreux sont les sportifs qui se rendent dans les stades pour soutenir leurs homologues des autres sports. La moisson belge extraordinaire rend tout le monde euphorique.

Les Jeux défilent dans un autre espace-temps, comme compressés par ce rythme haletant. Les Cérémonies d'ouverture et de clôture semblent presque s'enchaîner et il est déjà temps de prendre congé du Village. Après avoir échangé leurs équipements avec les autres délégations, les athlètes prennent le chemin du retour. Les Syriens aussi. Drôle de monde.

Mais en chacune des personnes présentes, dans la sphère de l'intime, nul doute que ces Jeux auront fait bouger quelques lignes.

Et beaucoup rêvent déjà des gratte-ciel japonais.



Le dining-hall



**HANDI
SPORT**
LIGUE
FRANCOPHONE

Les actus de la Ligue Handisport Francophone

Handisport Friendly

Voilà plus de deux ans que la Ligue Handisport Francophone a lancé sa campagne Handisport Friendly. Le bilan est très positif, même si la LHF pousse ses ambitions toujours plus loin.

En deux ans, vingt-neuf fédérations sportives ont signé un accord de collaboration avec la LHF. Grâce à cela, des centaines de clubs ont pu être sensibilisés au handisport. Une trentaine d'entre eux a décidé de s'engager concrètement et a depuis ouvert une section handisport.

Cependant, certaines zones géographiques en Belgique restent trop peu desservies. L'ambition de la LHF est que chaque personne en situation de handicap trouve une offre sportive de qualité près de chez lui. Pour cela, la LHF a besoin de vous, les clubs sportifs dits 'valides', afin que parmi vos structures, vos équipes, vos jeunes pratiquants, les handisportifs puissent s'intégrer et s'épanouir dans la pratique d'un sport.

Vous désirez accueillir des handisportifs ?

Quelle que soit la discipline que vous proposez, il existe presque toujours une version adaptée aux personnes porteuses de handicap. La conseillère en intégration de la LHF vous accompagnera tout au long des démarches afin de rendre votre club handisport friendly. Les sportifs pourront s'affilier à la fois à la fédération sportive de votre club ainsi qu'à la Ligue Handisport Francophone. De plus, différents subsides pourront être récoltés, notamment pour l'achat de matériel handisport.

Contactez integration@handisport.be ou 071 10 67 50

Formation de dirigeant de club handisportif

Diriger un club peut s'avérer difficile. Il faut gérer la partie administrative, s'assurer de la qualité de l'encadrement sportif, assurer la pérennité du club. . .

L'AISF, qui organise chaque année des formations à destination des dirigeants de clubs, a décidé de collaborer avec la Ligue Handisport Francophone. L'objectif de cette formation est de donner les clés spécifiques à l'accueil de sportifs porteurs de handicap.

Concrètement, un tronc commun de 21h est dispensé par des formateurs de l'AISF et est le même pour tous les participants. Parmi plusieurs modules, les participants peuvent alors choisir 9h d'option. Pour les participants à la formation des dirigeants de club handisport, les modules sont les suivants :

| | | |
|-----------------------|---------------|--|
| Mardi 14 février 2017 | 18h30 à 21h30 | Paysage Handisport - Notions des différentes déficiences et classification |
| Samedi 11 mars 2017 | 09h30 à 11h | Base de données EASYCLUB |
| Samedi 11 mars 2017 | 11h00 à 12h30 | Recherche de sponsors et subsides pour un club handisport |
| Samedi 11 mars 2017 | 13h15 à 16h15 | Créer et développer un club handisport |

Contactez info@handisport.be ou 071 10 67 50

L'activité sportive, les seniors ont aussi leur place !



Nous pouvons tous le constater, l'activité sportive des seniors a de plus en plus le vent en poupe, évolution de la société oblige.

Toutefois, nous pourrions en entendre certains s'interroger et se demander pourquoi diable s'intéresser à cette tranche de la population ? Ou encore, en quoi est-elle spécifique au point de la mettre à l'honneur ?

par Aurore DEVOS, Coordinatrice énéoSport

Le vieillissement de la population, enjeu de société

Le vieillissement de la population générale, expliqué par l'augmentation de l'espérance de vie et l'avancée en âge des générations du baby-boom, est un phénomène mondial. La Belgique n'échappe pas à cette tendance. L'augmentation du nombre de personnes de 65 ans et plus est, par ailleurs, la plus importante (pour les 65-84 ans : 17,4 % en 2012 contre 24,8 % attendu en 2060 - pour les plus de 85 ans : 2,36 % en 2012 contre 6,11 % en 2060)¹

Nous ne pouvons donc le nier, le vieillissement de la population constitue un véritable enjeu de société et de santé publique, le défi étant de vieillir en bonne santé et de conserver une qualité de vie le plus longtemps possible. Inutile de souligner qu'en conséquence et à terme, les dépenses en soins de santé s'en trouveront réduites, ce qui est loin d'être négligeable sur un plan sociétal.

Mais qui sont les « seniors » ou encore les « aînés » ?

Le terme « senior » ou « aîné » est actuellement très répandu. Toutefois, cette notion peut parfois déranger en raison du champ très large et de la population très hétérogène que recouvre cette appellation. Celle-ci comporte d'ailleurs un côté nébuleux ne permettant pas de préciser aisément la cible, ce qui serait pourtant pertinent en regard des actions à entreprendre.

En effet, pour exemple, il est nécessaire de manière générale de distinguer trois catégories de base au sein même des seniors : les personnes valides en bonne santé, les sujets fragiles ou en cours de fragilisation et enfin, les individus malades et/ou dépendants².

De façon générale, plusieurs organismes mondiaux (comme l'OMS) ou nationaux s'accordent encore actuellement à faire démarrer la catégorie seniors/aînés à partir de 50 ans.

En regard de cette dernière information, nous pouvons alors ajouter aux trois catégories précitées la notion d'activité professionnelle et opérer une distinction supplémentaire : les sujets encore actifs professionnellement et ceux, ayant passé le cap de la retraite (tout fraîchement ou depuis plusieurs années).

Bref, il n'y a vraiment pas de « senior-type » !

Quoi qu'il en soit, la balise relative à l'âge minimum pour être considéré comme « senior » se devra certainement un jour ou l'autre être réévaluée en raison principalement de deux facteurs :

- L'augmentation de l'espérance de vie : en 2060, l'espérance de vie est évaluée à 86 ans pour les hommes et à 89 ans pour les femmes contre 78 ans pour les hommes et 83 ans pour les femmes en 2012³
- Le recul du départ à la retraite.

Il serait peut-être plus opportun de parler des 65 ans et +. En effet, à 50 ans, il nous reste et restera donc en moyenne près de 30 ans à vivre ! Nous sommes loin des perspectives qu'ont connues nos grands-parents ...

En attendant, même s'il est évident que cela peut susciter certaines réticences ou interrogations, la précision d'un âge minimum pour être inclus dans ce groupe n'est finalement pas en soi le débat le plus prioritaire. L'important est surtout que les actions mises en place puissent bénéficier à un maximum de personnes et donc être adaptées. Ainsi, la définition précise du groupe-cible dépendra avant toute chose des réalités sociales et contextes locaux⁴.

Lutter contre la sédentarité ... enjeu majeur et prioritaire

Nous l'oublions trop souvent, le corps humain est fait pour bouger. Cette affirmation est donc, par essence, transversale et applicable à tous les âges. De l'enfance à l'adolescence, de l'âge adulte à l'âge de la retraite, l'individu doit se mouvoir afin de se préserver. Le curseur de la normalité devrait en réalité se situer ailleurs qu'il ne l'est aujourd'hui, la sédentarité étant encore majoritaire au niveau des populations occidentales, conséquence de nos modes de vie modernes.

En ce qui concerne plus particulièrement les « seniors », l'activité physique augmente la protection face à une série de conséquences physiologiques liées au vieillissement⁵. Pour exemple, elle réduit l'incidence des pathologies vasculaires et de la perte osseuse et améliore l'équilibre réduisant ainsi l'occurrence des chutes et fractures. Elle œuvre au maintien de l'équilibre nutritionnel et à la préservation du rapport masse maigre/masse grasse. Elle réduit l'insulino-résistance se profilant davantage avec l'avancée en âge et diminue les risques de maladies chroniques facteurs de mort prématurée.

L'influence sur la longévité de la pratique régulière d'une activité physique modérée est démontrée. Mais dans le cas d'une reprise ou d'un démarrage tardifs, l'intérêt se situe essentiellement dans l'amélioration des capacités fonctionnelles de la personne et en conséquence, dans l'amélioration de sa qualité de vie. A l'inverse, nous nous en doutons, le manque d'entretien de sa condition physique représente un facteur de risque dans le cadre du processus de perte d'autonomie et de dépendance.

La pratique d'activités physiques et sportives produit donc de nombreuses modifications physiologiques bénéfiques dans le cadre du processus du vieillissement.

Cependant, n'oublions pas que l'entretien de sa condition physique a aussi une influence positive sur la fonction cognitive mais aussi psychologique et émotionnelle lorsqu'elle se déroule dans un contexte relationnel de qualité. Le passage à la retraite représente une transition de vie cruciale qui conduit inévitablement à un bouleversement et une restructuration de son image de soi. Sachant malheureusement que le passage à la retraite rime encore trop souvent avec « rupture », inutilité, sentiment de dévalorisation et parfois, de solitude voire de déprimés ou encore dépressions, ces apports sont loin d'être négligeables. Ils le sont encore davantage pour les seniors les plus âgés parmi lesquels l'isolement est très prégnant (comme le révèlent plusieurs études, la tendance à l'isolement chez les seniors augmente avec l'âge), avec toutes les conséquences délétères que cette mise à l'écart peut entraîner. S'investir dans une ou des activité(s) physique(s) et sportive(s), joue donc aussi un rôle essentiel dans l'estime de soi et dans la santé sociale du senior, deux paramètres fondamentaux pour la qualité de vie.





Face à l'ensemble des constats précédents, nous nous ré-mémorons un adage des plus connus : « mieux vaut prévenir que guérir ».

En d'autres termes, il vaut mieux prendre soin de soi à travers une activité saine et respectueuse plutôt qu'à coup d'une flopée de médicaments !

Cependant, la proportion des seniors insuffisamment actifs d'après les normes établies reste élevée. Du reste, ces derniers constituent la part de la population la moins active physiquement comme le montre par exemple le dernier rapport de l'Eurobaromètre de 2014⁶, alors que c'est précisément celle qui, sur le plan démographique, augmente le plus, comme indiqué plus haut.

Comment favoriser l'activité physique et sportive des + de 50 ans ?

Une première étape essentielle pour tenter de mobiliser davantage est de développer les actions de sensibilisation et de conscientisation.

Bien entendu, il est évident qu'une part des + de 50 ans est déjà sensibilisée et se retrouve parmi les offres du sport « structuré » et « associatif » (clubs sportifs, centres sportifs), que ce soit dans le privé ou en dehors de toute structure reconnue.

En outre, vous avez déjà pu le constater, certains magazines ou émissions de télévision mettent l'accent sur les exploits d'individus que nous pouvons qualifier de « super-seniors ». Ceux-là même qui, par exemple, courent encore le marathon à 82 ans. Il est évident que ces exploits marquent davantage les esprits qu'un septuagénaire qui pratique sa marche active ou sa gymnastique quatre fois par semaine... Toutefois, même s'ils imprègnent les esprits et forcent l'admiration, ces « athlètes » ne représentent pourtant qu'une

faible proportion de cette catégorie. En effet, il s'agit là en quelque sorte de la partie émergée de l'iceberg mais toute l'autre partie, celle qui est immergée, ne doit pas être oubliée car elle représente en réalité la majeure partie de cette population.

Diverses études le mettent en évidence : une très grande proportion de + de 50 ans est encore trop sédentaire. C'est à celle-ci que nous devons nous intéresser davantage et que se situe tout l'enjeu des actions à mener.

Nous avons soulevé l'importance de sensibiliser ces personnes... mais cette conscientisation, primordiale, reste insuffisante si elle se satisfait d'elle-même. Combien de fois pouvons-nous nous entendre dire « je sais que c'est bon pour moi et que je devrais prendre davantage prendre soin de moi mais... ». Et oui, il faut pouvoir entendre ce « mais », nous confronter à nos limites, tenter d'en comprendre les causes multiples et d'en cerner toute la complexité. Sans quoi, le risque est de demeurer sur un petit nuage en attendant que les individus se bougent d'eux-mêmes ou de croire que nos propres arguments ou motivations sont de facto applicables à autrui. Doux rêve. Oui, certains se mobiliseront mais d'autres pas. Que faire alors ?

Il est également nécessaire de pouvoir accompagner autant que possible le public des aînés dans la (re)mise du pied à l'étrier et pour cela, de proposer diverses initiatives concrètes permettant aux publics ciblés d'avoir envie de mordre à l'hameçon.

Rappelons que les motivations et aspirations des uns et des autres, en fonction notamment des tranches d'âge, des sexes ou encore, du niveau socio-économique, peuvent bien évidemment fortement varier. Et nous savons que les inégalités socio-économiques sont aussi bel et bien marquées au sein du secteur sportif.

Dès lors, le fil conducteur principal doit être d'accentuer

l'accessibilité à l'offre sportive au sens large. Par accessibilité, nous entendons : le coût de la pratique sportive ; la communication autour de l'offre et les types de messages transmis ; l'emplacement géographique et le déplacement à effectuer ; l'adaptation à sa condition physique ainsi que les motivations personnelles.

Comme nous l'avons brièvement mis en évidence, le public des + de 50 ans est, sans surprise, très hétérogène et les profils sont extrêmement divers en fonction d'une pluralité de facteurs qui s'entrecroisent. De ce fait, l'enjeu est de pouvoir envisager la complexité du champ et de s'y adapter en offrant une diversité de possibilités de pratiques tout en visant la complémentarité des acteurs.

Enfin, notons qu'il semblerait néanmoins que certaines tendances puissent se dessiner en matière d'aspirations à partir de 50 ans.

En effet, d'après le sondage réalisé sur 2014 et 2015 par l'ASBL énéoSport⁷ en collaboration avec le Département de Psychologie du Sport de l'UCL (en la personne de Philippe Godin, Professeur à l'UCL), les 55-70 ans interrogés sont davantage sensibles aux bienfaits de santé générés et optimisés par l'activité physique et sportive tout comme le maintien de la forme, la recherche de dynamisme et le sentiment de bien-être. L'amusement recherché et le volet relationnel dominant également dans les réponses. A contrario, la performance, la progression purement technique dans la discipline ou les aspects esthétiques sont loin d'être des motivations premières au sein de l'échantillon interrogé.

Ces résultats ne peuvent bien entendu pas être généralisés à la population belge et mériteraient d'être approfondis via d'autres enquêtes mais ils mettent tout de même en évidence quelques éléments intéressants nous laissant inférer que la santé mais aussi, l'amusement et le relationnel puissent être des facteurs-clés à même de « parler » à la majeure partie de la tranche des + de 50 ans.

A méditer et creuser !

Conclusion

C'est incontestable : la promotion de la santé à travers l'activité physique et sportive doit être développée, et ce, pour toutes les tranches d'âges, seniors y compris.

L'objectif général reste avant toute chose de faire bouger davantage la population pour une question de santé, de bien-être et de qualité de vie. Pour cela, deux mots d'ordre : accessibilité et diversité de l'offre.

En vue de l'accroissement du nombre de personnes de + de 65 ans et des bouleversements qui sont en train de se jouer au sein de nos sociétés, il est crucial de se mobiliser et ce, dès à présent.

Dans ce contexte, les politiques, les acteurs du sport et les professionnels de santé ont un rôle majeur à jouer, de concert. Ils doivent pouvoir prendre de la hauteur, développer une vue sur le moyen/long terme et ne pas négliger que le sport est et doit être, aussi et surtout, source de santé.

Ce message passe pourtant encore beaucoup trop souvent au second plan.

Pas besoin pour cela de viser les performances ou de vouloir ressembler à des élites, que du contraire.

Rappelons que notre mission est aussi et surtout d'amener les individus et en l'occurrence, les aînés, à prendre soin d'eux à travers l'activité sportive dans le respect de leur individualité.

A cet effet, il serait utile de fédérer davantage les acteurs concernés, de développer des partenariats, des actions réalistes et adaptables et aller à la rencontre des personnes.

En être conscient est déjà une première étape importante. Y travailler en est une seconde.

C'est en enclenchant ce processus, que nous pouvons espérer apporter notre contribution en vue d'une société plus respectueuse, inclusive et contribuer, à notre niveau, à un « vieillissement réussi » de la population.

Que de passionnants et nombreux défis en perspective. En quelque sorte, les choses ne font que commencer !

1 http://statbel.fgov.be/fr/binaries/For_Pop_1260_10467_F%20print_tcm326-224707.pdf – page 21

2 Pillard, F. & Rivière, D. (2009). Pratique d'une activité physique ou sportive chez les seniors. *adsp* n°67.

3 http://statbel.fgov.be/fr/binaries/For_Pop_1260_10467_F%20print_tcm326-224707.pdf – page 19

4 https://besafe.ibz.be/FR/Politie/onze_projecten/Documents/cha-pitre1%20veillissement%20de%20la%20population.pdf

5 Vuillemin, A. (2012). Bénéfices de l'activité physique sur la santé des personnes âgées. *Science & Sports* 27, 249—253

6 Rapport complet : http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_412_en.pdf
Pour la Belgique : http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_412_fact_be_en.pdf

7 Il s'agissait d'un sondage par voie électronique. 14.564 questionnaires ont été complétés valablement (taux de réponses de 20 %) - part majoritaire de non-membres énéoSport dans l'échantillon.

Lutte contre le dopage chez tous les sportifs

On fait le point dans la lutte contre le dopage avec la Directrice de l'Organisation Nationale Anti-Dopage, Anne Daloz.

par Anne DALOZ

Directrice de l'Organisation Nationale Anti Dopage (FWB)

Sportifs du dimanche, sportifs amateurs, espoirs sportifs: Les sportifs professionnels ne sont pas les seuls concernés par le dopage. Pour beaucoup, le dopage est le fruit d'habitudes et d'influences acquises en début de pratique. Toute personne impliquée dans le milieu du sport est donc concernée par ce problème de société.

Mais au juste, qu'entend-on par dopage ?

Il existe en fait 10 violations possibles des règles antidopage.

Cela va de la plus classique : Usage ou tentative d'usage par un sportif d'une substance interdite ou d'une méthode interdite ; à des moins connues, telles que : Se soustraire au prélèvement d'un échantillon, refuser le prélèvement d'un échantillon ou ne pas se soumettre au prélèvement d'un échantillon, ou Manquements aux obligations en matière de localisation.

Pour figurer sur la Liste des interdictions, mise à jour au moins une fois par an, une substance doit présenter au moins deux des caractéristiques suivantes : être dangereuse pour la santé, améliorer les performances, être contraire à l'esprit sportif.

Toute personne qui enfreint une de ces 10 règles peut donc être jugée disciplinairement pour un cas de dopage. Contrairement à ce que beaucoup peuvent penser, cela ne concerne pas que les sportifs professionnels, puisque, d'une part des contrôles antidopage peuvent être effectués à tout endroit et à tout niveau, et d'autre part, toute personne ayant contribué à la violation d'une de ces règles est également concernée.

D'où proviennent ces règles ?

Ces règles sont issues du Code Mondial Antidopage (le Code) publié par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA). Le



Code est le document de base pour les différentes organisations nationales et internationales, le Code permet une harmonisation des règlements en vigueur dans chaque pays ou institution sportive.

À ce Code sont annexés cinq Standards Internationaux, chacun définissant les lignes directrices dans un domaine défini : La liste des interdictions, les contrôles et enquêtes, les laboratoires, les Autorisations d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT) et la Protection des renseignements personnels.

En Communauté française

L'Organisation Nationale Antidopage (ONAD) de la Communauté française a pour mission de veiller au respect des règles relatives au dopage pour les acteurs sportifs qui relèvent de sa compétence.

Créée en 2003, l'ONAD fait partie du Secrétariat général du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Anciennement Direction de la lutte contre le dopage, ou encore Cellule antidopage, l'appellation ONAD Communauté française, reconnue par l'AMA depuis 2008, a été officiellement adoptée en 2015 par décret.

Ses actions sont menées en conformité avec la Convention internationale de l'UNESCO, le Code Mondial Antidopage de l'AMA et la législation adoptée par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par souci d'indépendance, elle bénéficie de l'autonomie opérationnelle exigée par l'AMA.

En Communauté française, les règles antidopage sont transposées sous forme de Décret (du 20 octobre 2011) et d'Arrêté du Gouvernement (du 21 octobre 2015), respectant les particularités du pays en matière de législation, tout en restant conformes aux principes obligatoires du Code.

En plus de l'AMA, l'ONAD Communauté française peut compter sur les différentes collaborations établies avec : les autres ONAD du pays (il existe 4 ONAD en Belgique) et internationales, le laboratoire de Gand (où tous les échantillons prélevés lors de contrôles antidopage sont analysés), les fédérations sportives internationales, nationales et communautaires, le COIB (Comité Olympique Interfédéral Belge), la CIDD (Commission Interfédérale Disciplinaire en matière de Dopage), l'ASIF (Association Interfédérale du Sport Francophone), etc.

Des Autorisations d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT)

Lorsqu'un sportif doit traiter une maladie ou une condition particulière, il peut arriver que sa médication contienne des substances ou méthodes faisant partie de la Liste des interdictions.

Dans ce cas, une AUT peut lui permettre de suivre son traitement sans enfreindre les règles antidopage.

L'ONAD Communauté française assure le secrétariat et est chargée, de transmettre les demandes introduites à la Commission AUT (composée de 3 médecins indépendants de l'ONAD).

Un groupe cible de sportifs d'élite

Chaque fédération internationale et ONAD établit un groupe cible de sportifs dits d'élite sur base de certains critères sportifs. Chaque sportif faisant partie d'un groupe cible doit communiquer des données sur sa localisation, via une plateforme en ligne (ADAMS) développée par l'AMA. Les données indiquées permettront aux différentes organisations de les contrôler à tout endroit communiqué via la plateforme ADAMS de manière inopinée, comme cela est prévu par le Code.

Des contrôles

L'ONAD Communauté française organise la majorité des contrôles antidopage qui ont lieu sur son territoire.

Des contrôles sont organisés en compétition sur tous les sportifs, sélectionnés en général par tirage au sort, et dans tous les sports, ainsi qu'en dehors des compétitions. Ils peuvent avoir lieu à domicile, en entraînement ou à tout autre endroit entre 5h et 23h.

Un encadrement et des formations

L'encadrement des fédérations sportives et des sportifs, amateurs ou d'élite, est assuré en 3 pôles : information, communication, éducation.

L'information, générale ou spécifique, est publiée sur le site Internet de l'ONAD (www.dopage.be), transmise via publications et intégrée aux thématiques ciblées lors de conférences.

La communication active est constante et s'opère grâce aux contacts quotidiens, aux rencontres et aux échanges avec les fédérations et les sportifs d'élite, et à travers les publications et réactions sur la page Facebook de l'ONAD (www.facebook.com/onad.fwb).

Enfin, en termes d'éducation, les actions menées actuellement ciblent les sportifs d'élites, formés notamment à leurs obligations particulières par sessions groupées ou personnalisées, et les moniteurs sportifs (éducateurs et entraîneurs), formés dans le cadre de leurs cours généraux.

L'importance d'avoir des sportifs et un personnel d'encadrement formés est plus qu'évidente, c'est pourquoi l'ONAD travaille en ce moment au développement de formations supplémentaires et d'outils d'éducation.

Les fédérations sportives seront amenées à collaborer avec l'ONAD lors de la mise en place des nouvelles activités.



TVA et Asbl, l'assujettissement mixte



De nombreux clubs sportifs sont gérés par des A.S.B.L., or les A.S.B.L. peuvent être des assujettis ordinaires, des assujettis mixtes mais aussi non assujetties parce qu'elles n'exercent pas d'activité économique. Cet article abordera l'assujettissement mixte par un exemple pratique.

par Jean-Jacques VINCENT
Ex responsable financier AISF

Un club sportif qui réalise des activités qui sont d'une part exemptées sur la base de l'article 44 du Code de la TVA (ex: organiser des stages sportifs), et d'autre part des opérations qui sont soumises à la TVA (ex: faire de la publicité en contrepartie d'argent, du sponsoring, etc.), est donc est un assujetti mixte.

Il perçoit des subsides pour pouvoir organiser des stages sportifs et perçoit de l'argent de ses sponsors.

Deux possibilités s'offrent à chaque assujetti mixte :

> Soit le prorata général c'est-à-dire la fraction suivante : tous les revenus qui donnent droit à déduction / tous les revenus.

> Soit le droit à déduction selon le principe de l'affectation réelle.

Prenons l'exemple de l'affectation réelle :

• Opérations de sorties

> Subsides pour 3.000,00 €

> Sponsorings publicitaires pour 30.000,00 € htva donc 36.300,00 € tvac (les recettes de la publicité dépassent la limite¹ pour opter pour le régime de la franchise des petites entreprises).

• Opérations à l'entrée propre à la publicité des sponsors avec leur logo, etc.

> Fournitures de matériels (flyers, panneaux publicitaires,...) pour 10.000,00 € htva donc 12.100,00 € tvac.

Comptablement le centre sportif va comptabiliser :

• Opération à la sortie :

400 : Clients sponsors au débit pour 36.300,00 €

700 : Sponsoring au crédit pour 30.000,00 €

451 : Tva à payer au crédit pour 6.300,00 €

• Opération à l'entrée :

613 : Fournitures diverses pour 10.000,00 €

411 : Tva à récupérer au débit de 2.100,00 €

440 : Fournisseurs pour 12.100,00 €

Résultat comptable «classe 6 et 7» (charges et produits) sans les subsides : **+ 20.000,00 €** (30.000,00 € - 10.000,00 €)

TVA à payer par le biais de la déclaration TVA : 4.200,00 € (6.300,00 € - 2.100,00 €)

Aspect financier : **+ 20.000,00 €** (36.300,00 € - 12.100,00 € - 4.200,00 €)

Prenons le cas maintenant où le club sportif ne respecte pas la loi et omet d'appliquer de la tva sur la sortie.

Comptablement le centre sportif va comptabiliser :

• **Opération à la sortie :**

400 : Clients sponsors au débit pour 30.000,00 €

700 : Sponsoring au crédit pour 30.000,00 €

451 : Tva à payer au crédit pour 0,00 €

• **Opération à l'entrée :**

613 : Fournitures diverses pour 12.100,00 €

411 : Tva à récupérer au débit 0,00 €

440 : Fournisseurs pour 12.100,00 €

Résultat comptable classe 6 et 7 sans les subsides : **+ 17.900,00 €** (30.000,00 € - 12.100,00 €)

TVA à payer par le biais de la déclaration TVA : 0,00 €

Aspect financier : **+ 17.900,00 €** (30.000,00 € - 12.100,00 €)

En conclusion, le fait d'être assujetti mixte en respectant la législation est, ici, plus avantageux comptablement et financièrement pour l'A.S.B.L.

En plus, en cas de non application de la législation, l'A.S.B.L. s'expose à des sanctions TVA².

Nous ne pouvons donc que vous conseiller de bien être attentif aux conséquences de l'omission d'appliquer la TVA tant au niveau des éventuelles sanctions auxquelles le club sportif s'expose qu'à l'intérêt financier de cette application.

1 Depuis le 1er janvier 2016, le seuil du chiffre d'affaires limite pour l'application du régime de la franchise de taxe pour les petites entreprises est passé de 15.000 euros à 25.000 euros.

2 L'absence de dépôt d'une déclaration périodique ou d'une déclaration spéciale est désormais sanctionnée d'une amende de 1.000 EUR par déclaration. En ce qui concerne la liste annuelle des clients assujettis et le relevé des opérations intracommunautaires, ce montant a été porté à 3.000 EUR. L'administration TVA peut également vous réclamer le montant de la TVA qui aurait dû être perçu sur les trois dernières années...

Formalités à remplir pour l'assujettissement mixte

En cas de modification de l'activité (changement de dénomination, changement de siège administratif principal, changement d'activité, etc.), l'assujetti à la T.V.A. est tenu d'en faire la déclaration à l'Office de contrôle de la T.V.A. et ce, dans les 15 jours de la modification à effectuer. A cet effet, la personne physique complète une déclaration de modification d'activité (**document 604B** fourni par l'Administration ou téléchargeable sur **www.finances.belgium.be**).

Les membres de l'AES peuvent évidemment faire appel à nos services pour les aider à remplir ce formulaire.



Service Public
Fédéral
FINANCES



Automatisez la gestion de votre fédération et vos clubs



Avec iClub, une solution belge éprouvée, entièrement personnalisable, pour les professionnels du sport.

En tant que gestionnaire de fédération vous souhaitez vous consacrer pleinement à l'amélioration et à l'augmentation de la pratique de votre sport. Vous voulez gagner du temps administratif, centraliser et partager vos données facilement, augmenter votre nombre de licenciés, collecter vos paiements plus facilement, améliorer votre communication et péreniser votre organisation.

iClub vous propose une solution complète accessible avec une simple connexion internet pour gérer votre fichier centralisé de clubs et de licenciés, réserver vos infrastructures sportives (terrains, vestiaires, couloirs, salles,...), établir vos factures aux clubs avec possibilité de liaison avec votre programme comptable BOB ou Winbooks.

Les avantages d'iClub pour le(s) responsable(s) de la fédération

Vous utilisez une seule application internet de dernière génération s'adaptant à tous vos besoins pour gérer votre fédération, vos activités, vos infrastructures et votre communication vous permettant d'avoir une vue d'ensemble de votre organisation. Elle est basée sur un fichier signalétique centralisé de clubs et de licenciés partageable avec une simple connexion internet sur base de droits d'accès paramétrables. Vous pérenisez votre organisation en choisissant un véritable partenaire à long terme : une équipe de 10 professionnels du sport et de l'informatique à votre service (analyse, paramétrage, formation, support et développement sur mesure). dédiée à 100 % à l'atteinte de vos objectifs. iClub évolue, depuis plus de 10 ans, grâce à une étroite collaboration avec plus de 200 clients belges exclusivement dans le secteur du sport.

Les avantages pour le secrétariat

Vous automatisez la gestion de vos clubs, leurs licences, les diplômes, commissions, classements : établissement facile de vos factures avec personnalisation par club; réservations de vos infrastructures (terrains, couloirs, vestiaires, salles,...); envoi de vos états de comptes, rappels de paiements par courrier ou mail; gestion de vos paiements fractionnés via Virements à Communications Structurées.

Vous communiquez facilement via site internet, newsletter : poussez facilement la même information sur votre site internet, dans vos newsletters, sur votre application mobile, votre page facebook,...

Vous paramétrez une seule fois et automatisez ensuite votre interface pour vos clubs et vos licenciés : licences fédérales, cotisations clubs, formations, stages, entraînements, matches, infrastructures, certificats médicaux, transferts, renouvellements, rapports adeps, boutique en ligne; retraits d'attestations de fréquentations, mutuelles et ONE; confirmations d'inscriptions, d'horaires ...par mail .

Les avantages pour la comptabilité

- Envoi de vos états de comptes, factures, rappels de paiements par courrier ou mail.

- Transfert de vos états de comptes, factures,...vers les programmes comptables Winbooks ou Bob Sage.

- Paiements en ligne, Virements à Communications Structurées, en ligne, portefeuille virtuel, domiciliations,...

Les avantages pour les clubs

- Accès à l'information sur site internet qui s'adapte sur tous les supports (mobiles, PC ou mac, bornes tactiles) ou intégration dans votre site internet existant

- Application intégrée au site internet et mobile permettant : la prise de licences fédérales, de cotisations clubs; l'inscription aux formations, aux stages, entraînements, la gestion des certificats médicaux, transferts, renouvellements, l'achat d'articles sur boutique en ligne fédérale; retraits d'attestations de fréquentations, mutuelles et ONE; confirmations d'inscriptions, d'horaires ...par mail .

Plus d'infos

Tarek Francis : 0477/287.145

tarek@iclubsport.com

www.iclubsport.com



PARTENAIRE OFFICIEL AISF



Boostez votre fédération et vos clubs

Inscriptions clubs et membres, boutique et paiements en ligne 24h/24 sur téléphone mobile, site internet ET Facebook !



NOUVEAU
Intégration Facebook,
paiements en ligne,
votre app personnalisée
sur apple store
et google play



- gagnez du temps administratif
- centralisez et partagez vos données
- augmentez votre nombre d'adhérents
- collectez vos paiements plus facilement
- améliorez votre communication et la visibilité de vos sponsors
- pérenisez votre organisation

✓
INSCRIPTIONS EN LIGNE CLUBS ET ADHÉRENTS

✓
GESTION ADMINISTRATIVE CLUBS ET ADHÉRENTS

✓
RÉSERVATIONS DE TERRAINS, SALLES ET HALLS PAR INTERNET

✓
SITES INTERNET, CONVOCATIONS, NEWSLETTERS, EMAILS & SMS

www.iclubsport.com

La famille de Pierre D. de Bois-de-Villers:
“Nos meilleures vacances!”



Grâce à Ethias Assistance

AUTO + **FAMILLE** = **10 €**

Belgique & Europe

partout dans le monde
séjours max. 90 j.

/mois

Souscrivez maintenant sur ethias.be
Payez en ligne et soyez assuré dès demain!

ethias
Les efficacisseurs

Contrat d'assurance Assistance de Base avec 1 véhicule. Prime annuelle de 120 € payable en une seule fois. Sous réserve des conditions d'acceptation. Ethias SA, n° d'agrément 0196, rue des Croisiers 24 à 4000 Liège, est une compagnie d'assurance agréée en Belgique et soumise au droit belge. RPM Liège TVA BE 0404.484.654 - Iban : BE72 0910 0078 4416 BIC : GKCCBEBB. Les conditions générales ainsi qu'une fiche d'information sont disponibles dans nos bureaux et sur www.ethias.be. En cas de plainte, adressez-vous d'abord à Ethias "Service 1035", rue des Croisiers 24 à 4000 Liège, gestion-des-plaintes@ethias.be ou contactez l'Ombudsman des Assurances (www.ombudsman.as), Square de Meeüs 35 à 1000 Bruxelles. Document publicitaire.